

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



15112844

TRIBUNAL DE COMMERCE

27 JUL. 2015

DIVISION MONS

N° d'entreprise : 0447.919.868

Dénomination

(en entier) **TOP FRIT SPRL**

(en abrégé) **TOPFRIT**

Forme juridique : **S.P.R.L.**

Siège : **AVENUE LOUIS GOBLET, 66A - 7331 Baudour**
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : **CHANGEMENT DE GERANT. Nomination de MADAME AURORA PASTA comme gérante Nomination de Monsieur SYLVANO PILLON Gérant non rémunéré en date du 1^{er} juillet 2015.**

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

TOP FRIT SPRL

Siège social Avenue Louis Goblet 66 A – 7331 Baudour

Numéro d'entreprise 0447.919.868

Est tenue exceptionnellement ce jour, le 30 juin 2015 au siège social de la société, l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Bureau

La direction et la supervision de l'assemblée générale extraordinaire est assurée par le bureau, qui est composé comme suit :

• le président : Monsieur Sylvano Pillon Gérant NN 53.11.11-131-50

(nom, prénom)

• le scrutateur : Madame Aurora PASTA NN 54.03.05-120-12

(nom, prénom)

Composition de l'assemblée générale

L'assemblée générale est composée des associés présents ou représentés,

Exposé du président

Le président expose ce qui suit :

I. La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée en vue de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1. Changement de gérant à la date du 1er juillet 2015.

Nomination de Madame Aurora PASTA NN 54.03.05-120-12 Gérante domiciliée, Avenue Louis Goblet, 66 – 7331 Baudour à la date du 01/07/2015.

2. Nomination de Monsieur Sylvano Pillon Gérant non rémunéré NN 53.11.11-131-50 domicilié Avenue Louis Goblet, 66 – 7331 Baudour à la date du 01/07/2015.

3. Divers

Aucune convocation

Étant donné que l'ensemble des actions sont représentées et que tous les associés sont présents, les formalités de convocation ne doivent pas être établies.

II. Tous les associés présents se sont conformés aux conditions d'accès à l'assemblée générale.

III. Tous les associés ont pris connaissance des pièces mises à leur disposition conformément au Code des Sociétés.

Constatation de la validité de l'assemblée

Le scrutateur a vérifié cet exposé préalable et l'assemblée constate qu'il est correct.

L'assemblée constate qu'elle est valablement constituée et habilitée à délibérer et qu'elle peut valablement se prononcer sur l'ordre du jour qui lui est soumis.

Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 05/08/2015 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers.

Au verso

Nom et signature



Volet B - Suite

Chaque action donne droit à une voix.
Délibération des points à l'ordre du jour
RESOLUTIONS PRISES PAR L'ASSEMBLEE :

NOMINATION DU NOUVEAU GERANT.

L'assemblée générale nomme au poste de gérant à la date du 1er juillet 2015,
Madame Aurora PASTA NN 54.03.05-120-12 domiciliée, Avenue Louis Goblet , 66 – 7331 Baudour.
Cette décision est prise à l'unanimité.
L'assemblée générale extraordinaire approuve la nomination de Monsieur Sylvano Pillon
comme gérant non rémunéré
NN 53.11.11-131-50 domicilié Avenue Louis Goblet , 66 – 7331 Baudour
à la date du 01/07/2015.
Cette décision est prise à l'unanimité

4. DIVERS

Dispositions finales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.
Fait aux lieux et dates indiqués et après approbation de l'assemblée générale extraordinaire, signé par
les membres du bureau et les associés qui en ont fait la demande.

Madame Aurora PASTA
Gérante

Monsieur Sylvano Pillon
Gérant